

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 44
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 5

Point 6 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2024.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Frédérique SCHWOB, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Emmanuella ROSSI, Frédéric HILBERT, Alain RAMDANI, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Jean-Marc BERNAUD, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Geneviève EBEL-SUTTER, Marc FOUINAT, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Marie LEROLLE, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Kevin MARTIN, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Christophe SCHNEIDER, Oussama TIKRADI, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Xavier DESSAIGNE.

Absent excusé

M. Eddy VINGATARAMIN.

Ont donné procuration

Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, Mme Catherine HUTSCHKA donne procuration à Mme Manurêva PELLETIER, Mme Patricia KELLER donne procuration à Mme Sybille BERTHET, Mme Déborah SELLGE donne procuration à Mme Nathalie LACASSAGNE.

ADOpte A L'UNANIMITE.

M. Eric STRAUMANN n'a pas pris part au vote.

Madame la 1ère Adjointe Odile UHLRICH-MALLET a assuré la Présidence, en l'absence de Monsieur le Maire Eric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.

Secrétaire de séance : Flavien ANCELY



POINT N° 6 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12 ;

Vu l'article L.2121-31 du même code qui prévoit que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui est annuellement présenté par le Maire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu le compte de gestion 2024 du budget principal ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2024 figurant en annexe de la présente délibération ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, pour le **budget principal** de la Ville de Colmar ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 du budget principal ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2024, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie du 3 mars 2025,

Après avoir délibéré,

CONSTATE

pour la comptabilité principale les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

VOTE

le compte administratif de l'exercice 2024 soumis à son examen.



ARRETE

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		30 804,27 €		31 159 582,59 €		31 190 386,86 €
Résultat affecté (1068)		8 211 594,15 €				8 211 594,15 €
Opérations de l'exercice	47 596 361,03 €	28 938 074,80 €	95 159 517,98 €	116 720 699,55 €	142 755 879,01 €	145 658 774,35 €
TOTAUX	47 596 361,03 €	37 180 473,22 €	95 159 517,98 €	147 880 282,14 €	142 755 879,01 €	185 060 755,36 €
Résultats de clôture		-10 415 887,81 €		52 720 764,16 €		42 304 876,35 €
Restes à réaliser	18 214 628,94 €	9 229 229,70 €			18 214 628,94 €	9 229 229,70 €
TOTAUX CUMULES	18 214 628,94 €	-1 186 658,11 €		52 720 764,16 €	18 214 628,94 €	51 534 106,05 €
RESULTATS DEFINITIFS	19 401 287,05 €			52 720 764,16 €		33 319 477,11 €

DONNE

décharge à Monsieur Eric STRAUMANN, Maire de la Ville de Colmar, pour sa gestion de l'exercice 2024 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Compte administratif 2024

Ville de Colmar



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Table des matières

SYNTHESE	3
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
A. Des recettes réelles de fonctionnement consolidées en 2024	4
1. Chapitre 70 – Produits des services	5
2. Chapitre 73 – Impôts et taxes	7
3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations.....	10
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	13
5. Chapitre 76 – Produits financiers	13
6. Chapitre 77 – Produits exceptionnels	14
7. Chapitre 013 – Atténuations de charges	14
B. La hausse des dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste	15
1. Chapitre 011 – Charges à caractère général	15
2. Chapitre 012 – Charges de personnel	18
3. Chapitre 014 – Atténuations de produits.....	20
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	20
5. Chapitre 66 – Charges financières.....	21
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	21
II. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT SOLIDE.....	22
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	24
A. Des recettes d'investissement adaptées au financement des investissements	24
1. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	24
2. Chapitre 13 - Les subventions d'investissement	25
3. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées	26
4. Chapitres 040/041 - Les opérations d'ordre	27
5. Les autres recettes d'investissement	28
B. Le bon niveau des dépenses d'équipement.....	29
1. Les dépenses financières.....	29
2. Les opérations pour compte de tiers et opérations d'ordre	30
3. Les dépenses d'équipement.....	31
IV. EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE.....	37

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



SYNTHESE

En 2024, la commune a dû assumer des contraintes exogènes et endogènes :

- L'évolution du point d'indice des fonctionnaires, la réévaluation d'un point sur les cotisations employeur CNRACL et l'impact de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité représentent un surcoût de **+ 1 303 K€** ;
- La réorganisation des services, la reprise en régie du musée du Jouet et la fréquentation de la restauration scolaire qui a amené à créer des postes d'accompagnateurs **+ 194 K€** ;
- Le hausse des prix des assurances a occasionné un surcoût de **+ 373 K€**.

C'est ainsi que Colmar a vu évoluer ses dépenses réelles de fonctionnement de **2 852 K€**, soit une augmentation de **3,57%** pour s'établir à **82 724 K€** en 2024.

Face à l'augmentation inévitable de ses dépenses de fonctionnement, Colmar peut compter sur des recettes dynamiques pour 2024. Hors recettes exceptionnelles, les recettes de fonctionnement ont enregistré une hausse de **7 038 K€** pour atteindre **113 764 K€**, **soit une évolution de 6,59% de 2023 à 2024**.

Ce dynamisme a été particulièrement poussé par :

- Les recettes fiscales via notamment l'actualisation législative des bases et la taxe de séjour : **+ 3 086 K€** ;
- Les produits de service principalement grâce à la refonte de la politique tarifaire et à la reprise en régie du musée du Jouet : **+ 1 238 K€**.

La capacité d'autofinancement brute en 2024 est donc en hausse avec **31 M€** contre **26,4 M€** en 2023, soit une augmentation de **17,4%**. Un niveau même bien supérieur à la période avant-Covid, ce qui démontre l'assise financière de la Ville.

Au moyen principal d'un autofinancement, Colmar a souhaité poursuivre son programme d'investissement ambitieux : **35 478 K€** de dépenses d'équipement réalisées en 2024, niveau correspondant quasiment à celui d'avant-crise. Par ailleurs, il faut noter un report des dépenses engagées en 2024 sur 2025 à hauteur de **18 215 K€**. Le programme d'investissement priorise le cadre de vie des habitants et les espaces publics.

Malgré ce programme d'investissements particulièrement important, la Ville de Colmar a poursuivi son désendettement : **- 7,5 M€** en 2024, **- 18,7 M€** depuis 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nota Bene : En raison du passage de la nomenclature comptable M14 à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024, le compte administratif 2023 a été converti à la nomenclature M57 dans les tableaux du présent rapport pour permettre une meilleure lisibilité et des comparaisons plus évidentes.

A. Des recettes réelles de fonctionnement consolidées en 2024

Chapitre	Recettes réelles de fonctionnement	CA 2019	CA 2023	CA 2024	Ecart en € 2019/2024	Ecart en % 2019/2024	Ecart en € 2023/2024	Ecart en % 2023/2024
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	16 383 914,04 €	17 416 184,26 €	18 654 056,20 €	2 270 142,16 €	13,86%	1 237 871,94 €	7,11%
731	Fiscalité locale	32 476 529,00 €	42 135 710,66 €	44 560 861,97 €	12 084 332,97 €	37,21%	2 425 151,31 €	5,76%
73	Impôts et taxes	26 695 192,76 €	21 340 480,00 €	22 001 523,45 €	-4 693 669,31 €	-17,58%	661 043,45 €	3,10%
74	Dotations, subventions et participations	18 195 865,55 €	21 231 049,07 €	22 438 302,52 €	4 242 436,97 €	23,32%	1 207 253,45 €	5,69%
75	Autres produits de gestion courante	3 174 895,52 €	2 777 988,60 €	3 873 479,03 €	698 583,51 €	22,00%	1 095 490,43 €	39,43%
76	Produits financiers	984 760,97 €	748 394,71 €	1 038 949,70 €	54 188,73 €	5,50%	290 554,99 €	38,82%
013	Atténuations de charges	1 013 310,25 €	1 075 955,24 €	1 196 990,92 €	183 680,67 €	18,13%	121 035,68 €	11,25%
Sous - Total	Hors produits exceptionnels	98 924 468,09 €	106 725 762,54 €	113 764 163,79 €	14 839 695,70 €	15,00%	7 038 401,25 €	6,59%
77	Produits exceptionnels	1 995 147,41 €	13 175 204,31 €	673 211,88 €	-1 321 935,53 €	-66,26%	-12 501 992,43 €	-94,89%
Total		100 919 615,50 €	119 900 966,85 €	114 437 375,67 €	13 517 760,17 €	13,39%	-5 463 591,18 €	-4,56%

Facialement, les recettes de fonctionnement enregistrent une baisse de **- 5 464 K€** pour atteindre **114 437 K€ (- 4,56%)** en 2024, contre **119 901 K€** en 2023.

Cependant, hors recettes exceptionnelles, les recettes de fonctionnement ont enregistré une hausse de **7 038 K€** pour atteindre **113 764 K€**, soit **6,59%**.

En 2024, trois postes enregistrent les plus fortes progressions, à savoir :

- les recettes tarifaires : **+ 1 238 K€**
- les recettes fiscales : **+ 3 086 K€**
- les dotations, subventions et participations : **+ 1 207 K€**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



1. Chapitre 70 – Produits des services

Nature	Produits des services, du domaine et ventes diverses	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
701	Ventes de produits finis	6 396,96 €	3 616,51 €	-2 780,45 €	-43,47%
702	Ventes de récoltes et de produits forestiers	530 765,30 €	934 163,46 €	403 398,16 €	76,00%
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	8 099 379,67 €	8 693 483,88 €	594 104,21 €	7,34%
704	Travaux	128 913,18 €	168 135,52 €	39 222,34 €	30,43%
706	Prestations de services	5 469 029,89 €	5 890 327,85 €	421 297,96 €	7,70%
707	Ventes de marchandises	0,00 €	48 283,49 €	48 283,49 €	-
708	Autres produits	3 181 699,26 €	2 916 045,49 €	-265 653,77 €	-8,35%
Total		17 416 184,26 €	18 654 056,20 €	1 237 871,94 €	7,11%

Les produits des services ont constitué un élément essentiel du dynamisme des recettes réelles de fonctionnement jusqu'en 2019. La pandémie a déclenché un véritable big bang qui a stoppé net ce dynamisme et a fait revenir ces recettes à leur niveau de 2014.

Après la reprise des activités et événements en 2022, les produits des services en 2023 dépassent enfin leur niveau de 2019. Entre 2023 et 2024, ils ont progressé de **+ 7,11 %**.

Cette évolution résulte principalement des 3 postes suivants :

a) Les recettes de stationnement

Les recettes de stationnement atteignent **8 065 K€** en 2024 contre **7 484 K€** en 2023 soit **+ 581 K€** (**6 384 K€** en 2019 soit **+ 1 681 K€**).

Après un timide retour en 2021 encore marquée par un confinement jusqu'en mai, la relance de la fréquentation touristique en 2022, puis sa pérennisation par la suite, et surtout la mise en place d'une tarification intelligente ont permis de relancer les recettes de stationnement :

- Les résidents peuvent stationner en zone orange et verte pour 15 € par mois ou 180 € par an, au lieu de 430 € à 600 € par an auparavant, ce qui a eu pour effet de multiplier le nombre d'abonnements par 6 ;
- Les professionnels et salariés en zone payante peuvent désormais bénéficier de tarifs préférentiels avec un abonnement à 20 € ou 240 € par an par mois sans restriction de zones, contre 652 € avec restrictions auparavant, ce qui a eu pour effet de multiplier le nombre d'abonnements par 130 ;
- Un tarif de 3 € pour 24h de stationnement dans les parkings Lacarre, Saint-Josse et Bleye a été instauré pour favoriser l'attractivité du centre-ville et faciliter les déplacements en train ;

La zone de stationnement payant est en cours d'extension afin de favoriser la rotation des véhicules et faciliter le stationnement des habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



- + 145 K€** pour le stationnement en surface par rapport à 2023 (**+ 560 K€** par rapport à 2019) ;
- + 484 K€** pour le stationnement en ouvrage par rapport à 2023 (**+ 1 197 K€** par rapport à 2019) ;
- 49 K€** pour le forfait de post-stationnement qui est acquitté par les usagers en cas de stationnement non payé ou insuffisamment réglé.

b) Les prestations de services

Nature	Prestations de services	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
706	Redevance Vialis	2 731 960,00 €	2 769 600,00 €	37 640,00 €	1,38%
706	Prestations de services à caractère sportif et de loisirs	600 643,05 €	679 979,93 €	79 336,88 €	13,21%
706	Participations des familles pour les crèches	733 198,63 €	699 978,91 €	-33 219,72 €	-4,53%
706	Participations des familles pour les centres socio-culturels	66 769,78 €	61 688,87 €	-5 080,91 €	-7,61%
706	Prestations de services pour l'Auberge de Jeunesse	319 636,03 €	383 341,95 €	63 705,92 €	19,93%
706	Prestations de services à caractère culturel	883 892,74 €	896 582,70 €	12 689,96 €	1,44%
706	Autres prestations de services	132 929,66 €	131 903,54 €	-1 026,12 €	-0,77%
Total	Hors prestations "Musée du Jouet"	5 469 029,89 €	5 623 075,90 €	154 046,01 €	2,82%
706	Musée du Jouet	0,00 €	267 251,95 €	267 251,95 €	-
Total		5 469 029,89 €	5 890 327,85 €	421 297,96 €	7,70%

Les prestations de services atteignent **5 890 K€** en 2024 contre **5 469 K€** en 2023, soit **+ 421 K€**. Avec « un retour à la vie normale » et le retour des activités, des animations et des événements, les produits des services atteignent quasiment le même niveau qu'en 2019 (**5 653 K€**).

Toutefois, si les activités et événements ont repris, la fréquentation de certains établissements, notamment les crèches, est cependant plus faible qu'avant la crise sanitaire. En outre, le résultat est aussi lié à la reprise en régie du Musée du Jouet, générant des recettes supplémentaires (**267 K€**).

c) Ventes de récoltes et de produits forestiers

Depuis 2020, plus de 10 000 arbres ont été plantés, notamment au Neuland, au Niederwald et au Fronholz. Mais les forêts de Colmar souffrent du réchauffement climatique qui engendre maladies et coupes exceptionnelles.

D'où une recette exceptionnelle de vente de bois en 2024 pour **934 K€** contre **531 K€** en 2023, soit **+ 403 K€**.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Nature	Impôts et taxes	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
73111	Contributions directes	34 656 246,00 €	36 313 856,00 €	1 657 610,00 €	4,78%
73118	Autres impôts locaux ou assimilés	125 989,00 €	221 958,00 €	95 969,00 €	76,17%
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	2 318 497,09 €	2 057 944,00 €	-260 553,09 €	-11,24%
73134	Taxe sur les déchets stockés	102 320,00 €	107 377,92 €	5 057,92 €	4,94%
73141	Accise sur l'électricité	1 334 940,88 €	1 188 227,59 €	-146 713,29 €	-10,99%
73154	Droits de place	962 604,54 €	1 234 233,46 €	271 628,92 €	28,22%
731721	Taxe de séjour	1 902 392,58 €	2 718 114,10 €	815 721,52 €	42,88%
731731	Impôt sur les spectacles	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00%
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	732 702,57 €	719 132,90 €	-13 569,67 €	-1,85%
Sous Total	Fiscalité locale	42 135 710,66 €	44 560 861,97 €	2 425 151,31 €	5,76%
73211	Attribution de compensation	17 052 567,00 €	17 052 567,00 €	0,00 €	0,00%
73212	Dotation de solidarité communautaire	3 898 431,00 €	4 635 161,00 €	736 730,00 €	18,90%
73221	F.N.G.I.R.	255 569,00 €	255 569,00 €	0,00 €	0,00%
738	Autres impôts et taxes	133 913,00 €	58 226,45 €	-75 686,55 €	-56,52%
Sous Total	Impôts et taxes (sauf 731)	21 340 480,00 €	22 001 523,45 €	661 043,45 €	3,10%
Total		63 476 190,66 €	66 562 385,42 €	3 086 194,76 €	4,86%

Les impôts et taxes sont globalement en croissance de **4,86%** pour atteindre **66 562 K€** en 2024 contre **63 476 K€** en 2023, soit **+ 3 086 K€**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



a) Les contributions directes à l'épreuve des réformes nationales

Les contributions directes ont été perturbées par les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour les collectivités locales, qui s'est accompagnée d'un nouveau schéma de financement.

Nature	Impôts et taxes	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties	30 951 512,00 €	32 241 903,00 €	1 290 391,00 €	4,17%
73111	Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	413 133,00 €	422 520,00 €	9 387,00 €	2,27%
73111	Taxe d'habitation	1 176 814,00 €	1 140 809,00 €	-36 005,00 €	-3,06%
73111	Taxe d'habitation sur les logements vacants	307 015,00 €	623 859,00 €	316 844,00 €	103,20%
73111	Coefficient correcteur	1 807 772,00 €	1 884 765,00 €	76 993,00 €	4,26%
Total		34 656 246,00 €	36 313 856,00 €	1 657 610,00 €	4,78%

Depuis 2023, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants, pour un montant total de **1 765 K€**.

Pour compenser la perte de produit résultant de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat avait transféré la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes ; la taxe foncière est ainsi intégralement affectée au bloc communal.

Lorsque la part départementale est moins élevée que la taxe d'habitation supprimée, les communes bénéficient d'un coefficient correcteur. C'est le cas pour Colmar (**1 885 K€** en 2024).

Les produits de taxes foncières augmentent de **1 300 K€** en 2024, sous l'effet principal du coefficient législatif de revalorisation des bases voté par le Parlement en loi de finances pour 2024, soit **+ 4,14%**.

Les contributions directes s'établissent à **36 314 K€** en 2024 contre **34 656 K€** en 2023, soit une hausse de **+ 4,78%**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

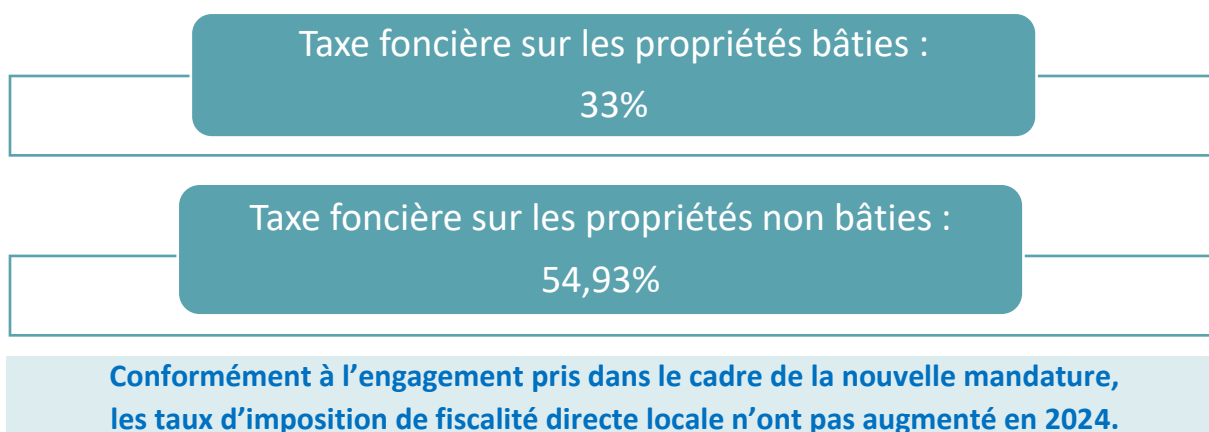
Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



b) *Pas de hausse des taux d'imposition par la Ville de Colmar depuis 2014*



c) *Evolution des autres recettes fiscales*

Les principales autres recettes fiscales ont évolué comme suit :

- + 272 K€** pour les droits de place qui dépassent largement leur niveau d'avant-crise sanitaire, en raison de la hausse des tarifs d'occupation du domaine public, mais aussi de nouvelles activités accueillies sur le domaine public (village de Noël sur la place Rapp) ;
- + 816 K€** pour les produits de taxe de séjour, du fait d'une fréquentation touristique record et de la hausse des tarifs. Par ailleurs, la gestion et le suivi de cette taxe ont été optimisés générant ainsi de nombreuses régularisations exceptionnelles pour 2024 ;
- + 737 K€** pour la dotation de solidarité communautaire versée par Colmar Agglomération ;
- 261 K€** pour les droits de mutation, lourdement affectés par la faible activité du marché immobilier ;
- 147 K€** pour la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Nature	Dotations, subventions et participations	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
741	D.G.F.	13 757 252,00 €	13 833 672,00 €	76 420,00 €	0,56%
744	F.C.T.V.A.	267 777,66 €	264 851,89 €	-2 925,77 €	-1,09%
746	Dotation générale de décentralisation	139 712,00 €	139 659,20 €	-52,80 €	-0,04%
747	Participations	3 519 580,50 €	4 543 812,07 €	1 024 231,57 €	29,10%
748	Autres attributions et participations	3 546 726,91 €	3 656 307,36 €	109 580,45 €	3,09%
Total		21 231 049,07 €	22 438 302,52 €	1 207 253,45 €	5,69%

Les dotations, subventions et participations augmentent de **+ 5,69%**, passant de **21 231 K€** en 2023 à **22 438 K€** en 2024.

a) Les dotations de l'Etat restent globalement stables

Nature	Dotations de l'Etat	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
74111	Dotation forfaitaire	8 802 405,00 €	8 740 621,00 €	-61 784,00 €	-0,70%
741123	Dotation de solidarité urbaine	3 784 001,00 €	4 039 290,00 €	255 289,00 €	6,75%
741127	Dotation nationale de péréquation	1 170 846,00 €	1 053 761,00 €	-117 085,00 €	-10,00%
744	F.C.T.V.A.	267 777,66 €	264 851,89 €	-2 925,77 €	-1,09%
74611	Dotation générale de décentralisation	139 712,00 €	139 659,20 €	-52,80 €	-0,04%
7484	Dotation de recensement	12 900,00 €	205,00 €	-12 695,00 €	-98,41%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	90 500,00 €	98 542,00 €	8 042,00 €	8,89%
Total		14 268 141,66 €	14 336 930,09 €	68 788,43 €	0,48%

(i) La dotation globale forfaitaire

Chaque année, toute augmentation liée à la péréquation (progression de la dotation de solidarité urbaine notamment) ou à la croissance démographique était financée par la baisse d'autres composantes de la dotation globale forfaitaire (DGF) par un effet d'écurement. Conformément à la loi de Finances pour 2024, l'augmentation de l'enveloppe liée à la péréquation a été partiellement financée par l'Etat (via le déficit public).

Pour Colmar, la dotation forfaitaire a légèrement baissé de **- 62 K€** pour atteindre **8 741 K€** en 2024 contre **8 802 K€** en 2023 sous l'effet de la diminution de la population INSEE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



(ii) La dotation de solidarité urbaine

La Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Au niveau national, l'enveloppe de DSU a progressé de + 3,2 % en 2024. Pour Colmar, la DSU a augmenté de **+ 255 K €** en 2024, soit + 6,75%, pour s'établir à **4 039 K€**.

(iii) La dotation nationale de péréquation

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises.

Pour mémoire, il avait été craint que la réforme nationale des modes de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal, suite à la suppression de la taxe d'habitation, bouscule les équilibres et fasse perdre à Colmar le bénéfice de la DNP. Si cette hypothèse avait été vérifiée, la Ville de Colmar aurait perdu près de 50% de DNP en 2023, soit 550 K€, avant qu'elle ne disparaisse totalement en 2024. Or, il a été confirmé que Colmar rentre bien dans le cas n°2 d'éligibilité à la DNP, c'est-à-dire les communes dont le potentiel financier est inférieur ou égal à 85% du potentiel financier moyen de la strate (82%) et dont l'effort fiscal est supérieur à 85% de l'effort fiscal moyen (95%).

Pour Colmar, la DNP atteint **1 054 K€** en 2024.

(iv) Les autres dotations

Les autres dotations sont composées des dispositifs suivants :

- le volet fonctionnement du FCTVA, stable par rapport à 2023 (**- 3 K€**) ;
- la dotation globale de décentralisation stable en 2024.

b) Les compensations fiscales de l'Etat

Nature	Compensations fiscales et péréquation	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	6 303,00 €	6 151,00 €	-152,00 €	-2,41%
748312	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	49 852,00 €	11 814,00 €	-38 038,00 €	-76,30%
74836	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	101 135,91 €	97 438,98 €	-3 696,93 €	-3,66%
74833	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	3 273 128,00 €	3 440 181,00 €	167 053,00 €	5,10%
068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF	Totaux	3 430 418,91 €	3 555 584,98 €	125 166,07 €	3,65%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025
Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Les compensations fiscales ont vocation à compenser les dépenses supplémentaires liées à des transferts de compétences et les pertes de recettes subies par les collectivités locales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par le législateur. Elles reflètent également la perte progressive d'autonomie financière des collectivités locales.

Les compensations de l'Etat suivent le rythme d'actualisation législative des bases fiscales et l'évolution des grilles tarifaires des locaux professionnels. Les compensations évoluent donc peu ou prou comme les contributions directes pour atteindre **3 556 K€** en 2024, soit **+ 125 K€**.

c) L'évolution des subventions

Nature	Autres dotations et participations	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
74718	Etat	213 346,78 €	366 981,24 €	153 634,46 €	72,01%
7472	Régions	39 896,70 €	50 550,00 €	10 653,30 €	26,70%
7473	Départements	182 390,31 €	182 384,30 €	-6,01 €	0,00%
74751	Groupements de collectivités	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	-
747888	Autres organismes	3 083 866,71 €	3 931 896,53 €	848 029,82 €	27,50%
74888	Autres attributions et participations	12 908,00 €	1 975,38 €	-10 932,62 €	-84,70%
Total		3 532 408,50 €	4 535 287,45 €	1 002 878,95 €	28,39%

Cette hausse de **1 003 K€** s'explique principalement par les dispositifs de soutien exceptionnels dont a pu bénéficier la Ville de Colmar en 2024, comme :

- + 75 K€** Le partenariat avec l'ALCOME (un éco-organisme qui alloue des fonds aux collectivités pour financer des actions pour faire diminuer le nombre de mégots sur l'espace public, à hauteur de 2,08 € par an et par habitant pour Colmar. Encaissement d'un 1er acompte perçu en 2024) ;
- + 383 K€** Le partenariat avec CITEO (l'éco organisme chargé de la Responsabilité Elargie aux Producteurs d'Emballages (REPE) - dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés) ;
- + 361 K€** La Caisse d'Allocations Familiales à destination des structures petite enfance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Nature	Autres produits de gestion courante	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
752	Revenus des immeubles	1 322 921,59 €	1 470 417,95 €	147 496,36 €	11,15%
755	Dédits et pénalités perçus	35 620,72 €	79 026,59 €	43 405,87 €	121,86%
756	Liberalités reçues	0,00 €	164 058,58 €	164 058,58 €	-
75811	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0,00 €	144 381,87 €	144 381,87 €	-
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	994 310,44 €	1 070 010,67 €	75 700,23 €	7,61%
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	33,20 €	0,00 €	-33,20 €	-100,00%
75888	Produits divers de gestion courante	425 102,65 €	945 583,37 €	520 480,72 €	122,44%
Total		2 777 988,60 €	3 873 479,03 €	1 095 490,43 €	39,43%

Ce chapitre augmente de **1 095 K€** passant de **2 778 K€** en 2023 à **3 873 K€** en 2024.

- + 147 K€** pour les recettes de loyers et de mises à disposition qui ont augmenté compte tenu de la reprise des activités associatives et des locations de salles pour les particuliers ;
- + 164 K€** pour le versement d'une succession ;
- + 144 K€** pour la redevance d'occupation fixe des abribus publicitaires dans le cadre de la nouvelle concession JCDECAUX ;
- + 606 K€** en raison de l'indemnité du sinistre 72 rue du Logelbach.

5. Chapitre 76 – Produits financiers

Nature	Produits Financiers	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
7621	Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance	721 000,00 €	721 000,00 €	0,00 €	0,00%
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	803,80 €	819,70 €	15,90 €	1,98%
7688	Autres produits financiers	26 590,91 €	317 130,00 €	290 539,09 €	1092,63%
Total		748 394,71 €	1 038 949,70 €	290 554,99 €	38,82%

Les produits financiers comportent notamment le versement des dividendes de Vialis pour **721 K€**.

Par ailleurs, dans le cadre de sa gestion active de trésorerie, la Ville de Colmar a procédé au placement sur un compte à terme du produit de la plus-value réalisée en 2023 suite à la cession des parts sociales détenues par la Ville de Colmar à Vialis. En effet, cette cession constituant une aliénation d'un élément du patrimoine relevant du domaine privé, les fonds

Accusé de réception en préfecture

068-216800664-20250310-CM08250310-80-PF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



correspondants pouvaient être placés sur un compte à terme, dérogeant ainsi à l'obligation de dépôt de fonds auprès de l'Etat. En outre, ce type de placement, constitue un investissement simple, sans risque, à taux fixe et à court terme.

Ainsi, ce placement de 12,4 M€ d'une durée de neuf mois au taux de 3,41 % a généré des produits financiers à hauteur de **317 K€**.

6. Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Nature	Produits exceptionnels	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	46 151,55 €	5 431,31 €	-40 720,24 €	-88,23%
775	Produits des cessions d'immobilisations	13 129 052,76 €	667 780,57 €	-12 461 272,19 €	-94,91%
Total		13 175 204,31 €	673 211,88 €	-12 501 992,43 €	-94,89%

Il s'agit des produits indépendants des opérations de gestion courante qui ne sont pas appelés à se renouveler dans le temps. Au total, ils s'élèvent à **673 K€** en 2024, contre **13 175 K€** en 2023.

Pour mémoire en 2023, les produits exceptionnels étaient principalement constitués de la vente de 2 029 actions SCCU pour **13 000 K€**.

En 2024, les ventes de diverses parcelles de terrain atteignent **656 K€** contre **104 K€** en 2023

7. Chapitre 013 – Atténuations de charges

Nature	Atténuations de charges	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	112 691,13 €	327 806,05 €	215 114,92 €	190,89%
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	91 329,11 €	8 674,87 €	-82 654,24 €	-90,50%
6479	Remboursements sur autres charges sociales	871 935,00 €	860 510,00 €	-11 425,00 €	-1,31%
Total		1 075 955,24 €	1 196 990,92 €	121 035,68 €	11,25%

Elles atteignent **1 197 K€** en 2024 contre **1 076 K€** en 2023. Ces recettes sont principalement composées :

328 K€ des remboursements des indemnités journalières, de congés de paternité et de régularisations diverses ;

9 K€ des remboursements de la prime d'inflation et des cotisations ;

860 K€ de la participation des agents de la Ville de Colmar au titre des tickets restaurants.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



B. La hausse des dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste

Chapitre	Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2019	CA 2023	CA 2024	Ecart en € 2019/2024	Ecart en % 2019/2024	Ecart en € 2023/2024	Ecart en % 2023/2024
011	Charges à caractère général	16 790 180,18 €	19 982 836,23 €	21 035 566,71 €	4 245 386,53 €	25,28%	1 052 730,48 €	5,27%
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 283 044,79 €	48 282 257,51 €	50 178 834,82 €	5 895 790,03 €	13,31%	1 896 577,31 €	3,93%
014	Atténuations de produits	794 989,57 €	570 976,68 €	464 932,90 €	-330 056,67 €	-41,52%	-106 043,78 €	-18,57%
65	Autres charges de gestion courante	9 842 062,07 €	9 536 433,56 €	9 567 725,77 €	-274 336,30 €	-2,79%	31 292,21 €	0,33%
66	Charges financières	1 278 469,10 €	1 353 693,84 €	1 289 806,95 €	11 337,85 €	0,89%	-63 886,89 €	-4,72%
67	Charges exceptionnelles	400 616,84 €	145 752,80 €	187 479,83 €	-213 137,01 €	-53,20%	41 727,03 €	28,63%
Total		73 389 362,55 €	79 871 950,62 €	82 724 346,98 €	9 334 984,43 €	12,72%	2 852 396,36 €	3,57%

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une forte hausse de **2 852 K€** pour atteindre **82 724 K€ (+ 3,57%)** en 2024 contre **79 872 K€** en 2023.

En 2024, deux postes enregistrent les plus fortes progressions, à savoir :

- les charges à caractère général : **+ 1 053 K€**
- les charges de personnel : **+ 1 897 K€**

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Nature	Charges à caractère général	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
60	Achats et variation des stocks	7 477 370,85 €	7 456 939,71 €	-20 431,14 €	-0,27%
61	Services extérieurs	6 203 109,60 €	6 584 533,69 €	381 424,09 €	6,15%
62	Autres services extérieurs	5 469 537,01 €	6 145 419,23 €	675 882,22 €	12,36%
63	Impôts et taxes	832 818,77 €	848 674,08 €	15 855,31 €	1,90%
Total		19 982 836,23 €	21 035 566,71 €	1 052 730,48 €	5,27%

Les charges à caractère général regroupant les dépenses de fournitures, d'alimentation, de fluides, d'entretien, de maintenance et d'autres prestations de services, s'établissent à **21 036 K€** en 2024 contre **19 983 K€** en 2023, soit une augmentation de **1 053 K€ (+ 5,27%)**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Nature	Charges à caractère général	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
FLUIDES		4 312 734,90 €	4 164 959,57 €	-147 775,33 €	-3,43%
60611	Eau et assainissement	375 608,26	415 717,31	40 109,05 €	10,68%
60612	Energie - Electricité	2 282 930,47	2 373 425,61	90 495,14 €	3,96%
60613	Chauffage urbain	1 257 436,75	1 020 971,03	-236 465,72 €	-18,81%
60621	Combustibles	8 579,75	10 988,14	2 408,39 €	28,07%
60622	Carburants	388 179,67	343 857,48	-44 322,19 €	-11,42%
ANIMATIONS EVENEMENTS ET DISPOSITIFS		3 960 377,38 €	4 188 424,15 €	228 046,77 €	5,76%
6042	Achats de prestations de services	643 669,10	686 078,43	42 409,33 €	6,59%
60623	Alimentation	85 805,83	83 474,19	-2 331,64 €	-2,72%
6068	Autres matières et fournitures	270 271,66	283 213,42	12 941,76 €	4,79%
60632	Fournitures de petit équipement				
61358	Locations mobilières (M14 nature 6135)	478 516,65	540 737,80	62 221,15 €	13,00%
611	Contrats de restations de services	435 163,64	303 373,41	-131 790,23 €	-30,29%
615232	Réseaux				
62268	Autres honoraires (M14 nature 6226)	147 319,81	178 054,50	30 734,69 €	20,86%
6228	Divers	241 145,99	313 576,08	72 430,09 €	30,04%
6232	Fêtes et cérémonies	5 437,48	49 208,95	43 771,47 €	805,00%
6245	Transports collectifs (M14 nature 6247)	161 128,10	159 196,80	-1 931,30 €	-1,20%
6248	Divers_Transports de biens et transports collectifs	42 747,05	72 727,32	29 980,27 €	70,13%
6234	Réceptions (M14 nature 6257)	210 915,71	237 580,87	26 665,16 €	12,64%
6236	Catalogues et imprimés (M14 nature 6236 + 6237)	191 665,36	181 749,19	-9 916,17 €	-5,17%
6238	Divers_Publicité, publications, relations publiques	135 112,08	140 794,08	5 682,00 €	4,21%
6288	Autres prestations extérieures	911 478,92	958 659,11	47 180,19 €	5,18%
FOURNITURES ET PRESTATIONS SANITAIRES		1 878 666,88 €	2 288 073,91 €	409 407,03 €	21,79%
60631	Fournitures d'entretien	253 070,38	252 681,50	-388,88 €	-0,15%
6283	Prestations de nettoyage	1 625 596,50	2 035 392,41	409 795,91 €	25,21%
ENTRETIEN MAINTENANCE		4 702 598,65 €	4 990 173,46 €	287 574,81 €	6,12%
60624	Produits de traitement				
60628	Autres fournitures non stockées	1 214 706,10	1 233 134,20	18 428,10 €	1,52%
6068	Autres matières et fournitures				
60632	Fournitures de petit équipement				
60633	Fournitures voirie	147 616,17	150 975,74	3 359,57 €	2,28%
615	Entretien	2 276 662,33	2 533 402,30	256 739,97 €	11,28%
6156	Maintenance	1 063 614,05	1 072 661,22	9 047,17 €	0,85%
LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES		445 709,71 €	421 524,28 €	-24 185,43 €	-5,43%
6065	Livres et assimilés	228 332,55	227 514,92	-817,63 €	-0,36%
6067	Fournitures scolaires	157 962,25	137 875,64	-20 086,61 €	-12,72%
6182	Documentation générale et technique	59 414,91	56 133,72	-3 281,19 €	-5,52%
AUTRES		3 253 329,23 €	3 550 265,86 €	296 936,63 €	9,13%
60636	Habillement et vêtements de travail	161 396,01	178 153,51	16 757,50 €	10,38%
611	Contrats de prestations de services	1 279 574,23	942 406,02	-337 168,21 €	-26,35%
61358	Locations mobilières_autres (M14 nature 6135)	154 349,97	195 494,12	41 144,15 €	26,66%
6161	Assurances	392 590,78	765 236,06	372 645,28 €	94,92%
6184	Formations	167 254,92	201 733,03	34 478,11 €	20,61%
6261	Frais de télécommunication	92 792,28	103 000,00	10 207,72 €	11,00%
6262	Frais d'affranchissement	165 561,08	163 917,32	-1 643,76 €	-0,99%
6282	Frais de gardiennage	839 809,96	1 000 325,80	160 515,84 €	19,11%
DIVERS		1 429 419,48 €	1 432 145,48 €	2 726,00 €	0,19%
Autres charges à caractère général		1 429 419,48	1 432 145,48	2 726,00 €	0,19%
Total		19 982 836,23 €	21 035 566,71 €	1 052 730,48 €	5,27%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



a) Sur les fluides : **4 165 K€, soit - 148 K€**

- + 90 K€** pour l'électricité. Cette hausse est notamment liée à l'ouverture des centres socioculturels Pacific et Florimont, à la réouverture du sauna de la piscine Aqualia.
Colmar a mis en place un nombre important de mesures destinées à produire de réelles économies d'énergie :
- optimisations relatives à l'éclairage public (*extinction de l'éclairage*)
 - mise en place d'un programme de passage en LED
 - mesures au niveau du fonctionnement des marchés de Noël (*interdiction des chauffages extérieurs, utilisation de guirlandes lumineuses en LED...*)
- 236 K€** pour le chauffage urbain
- 44 K€** pour les carburants

b) Sur les animations, activités, évènements et dispositifs : **4 188 K€, soit + 228 K€**

- + 228 K€** pour le dynamisme de la vie locale à travers les prestations de service, les activités, les animations et les évènements organisés pour les Colmariens.
- Exemples d'actions nouvelles : le Pass'Sport Santé, l'Ultratrail, le marathon, le Théâtre Municipal de Colmar et ses 175 ans en 2024, la Salle Europe et ses 10 ans, le Vélotour, le Festival International de Colmar...*
- L'été a été riche en animations : fête de la musique, guinguette du Champ-de-Mars, guinguette des enfants, soirées au kiosque à musique, siestes musicales, cinémas de plein air, soirée seize neuvième...*
- Pour la fête nationale, la Ville a proposé un évènement inédit, gratuit et en accès libre.*

c) Sur les fournitures sanitaires et prestations de nettoyage : **2 288 K€, soit + 409 K€**

- + 410 K€** pour les frais de nettoyage
La collectivité a continué à progressivement recourir à l'externalisation, notamment au parc des ateliers municipaux et à l'auberge de Jeunesse.

d) Sur les autres charges : **3 550 K€, soit + 297 K€**

- + 373 K€** pour le coût des assurances ;
- + 161 K€** pour les frais de gardiennage
La collectivité a continué à progressivement recourir à l'externalisation, notamment au parc des ateliers municipaux et à l'auberge de Jeunesse.



2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Nature	Charges de personnel	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
621	Personnel extérieur à la collectivité	1 754 184,07 €	1 939 388,83 €	185 204,76 €	10,56%
6331	Versement de transport	200 534,21 €	240 473,70 €	39 939,49 €	19,92%
6332 6336 6338	Cotisations et autres impôts et taxes	386 694,00 €	396 456,00 €	9 762,00 €	2,52%
64	Charges de personnel et rémunérations	45 940 845,23 €	47 602 516,29 €	1 661 671,06 €	3,62%
Total		48 282 257,51 €	50 178 834,82 €	1 896 577,31 €	3,93%

En 2024, les dépenses de personnel augmentent de **3,93%** pour s'établir à **50 179 K€** contre **48 282 K€** en 2023.

Au 31 décembre 2024, la Ville de Colmar comptait 1 034 effectifs à temps plein pour 1 104 emplois budgétés contre 1 034 effectifs à temps plein au 31 décembre 2023 pour 1 083 emplois budgétés, soit un taux de vacance de **6,3%** en 2024 (contre 4,5% en 2023).

Pour mémoire, le budget 2024 avait acté 21 créations de postes liés notamment à :

- La réorganisation des services ;
- La reprise en régie du musée du Jouet ;
- La fréquentation de la restauration scolaire qui a amené à créer 15 postes d'accompagnateurs.

Compte tenu de ces créations de postes, **le taux de vacance est remonté à 6,3%, niveau qui reste inférieur à la moyenne nationale (6,85%)**. Cela illustre les efforts de la Ville de Colmar au niveau de la politique RH : attractivité, politique de rémunération, réorganisation du recrutement.

+ 194 K€ pour la création de postes et pourvoir aux postes vacants.

La Ville a dû assumer les contraintes exogènes et endogènes classiques pour une collectivité :

+ 450 K€ pour la hausse de 1,5% du point d'indice des fonctionnaires décidée par le Gouvernement au 1er juillet 2023 qui a représenté un effort de 450 K€ sur 6 mois en 2024 pour la collectivité ;

+ 435 K€ pour la majoration de 5 points d'indice des fonctionnaires décidée par le Gouvernement au 1er janvier 2024 qui a représenté un effort de 435 K€ sur un an en 2024 pour la collectivité ;

+ 218 K€ pour la réévaluation d'un point sur les cotisations employeur CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) pour 218 K€ au 1er janvier 2024 ;

+ 200 K€ pour l'impact de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui s'est traduit par le coût des avancements et des promotions pour 200 K€.

Au total, les contraintes exogènes et endogènes représentent un coût de + 1 303 K€ en 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Dans le cadre du cycle de discussions sur l'évolution du régime indemnitaire avec les représentants du personnel tout au long du second semestre 2023, la municipalité a convenu en décembre 2023 d'une clause de revoyure au premier trimestre 2024 en fonction de l'application des dispositifs décidés et des résultats constatés sur le compte administratif 2023. **En vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été créée par décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.** C'est dans ce cadre que la Ville de Colmar, en concertation avec les représentants du personnel, lors du CST du 11 mars 2024, a décidé du versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents en 2024, soit **+ 400 K€**.

La Ville de Colmar tient également à mener une politique de formation active à destination de ses agents :

+ 36 K€ pour les dépenses externalisées de formation en 2024 (*dépenses imputées sur le chapitre 011*), soit 202 K€ en 2024, contre 166 K€ en 2023 et 89 K€ en 2019.

Il convient aussi d'insister sur les avantages sociaux mis en place par la Ville de Colmar :

Prévoyance 680 adhérents Coût : 96 K€	Complémentaire santé 601 adhérents Coût : 191 K€
Tickets restaurants Participation 50 % Coût net : 858 K€	Subvention versée au GAS Coût : 310 K€

Enfin, il faut noter également :

- la pérennisation de **200 emplois** d'été pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération durant les mois de juin, juillet et août, afin de favoriser l'insertion professionnelle, pour un coût de **265 K€** ;
- le renforcement de l'offre de missions de service civique pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération ;
- l'ouverture de 16 postes en apprentissage qui correspond à la mise en place d'une des actions du programme de l'actuelle municipalité.



3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Nature	Atténuations de produits	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
7391111	Dégrèvement taxe foncière sur les propriétés non bâties	361,00 €	738,00 €	377,00 €	104,43%
7391112	Dégrèvement taxe d'habitation sur les logements vacants	42 681,00 €	64 710,00 €	22 029,00 €	51,61%
7391118	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	15 219,00 €	10 012,00 €	-5 207,00 €	-34,21%
739118	Autres reversements de fiscalité	1 549,91 €	312,14 €	-1 237,77 €	-79,86%
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	206 314,77 €	389 125,76 €	182 810,99 €	88,61%
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	304 851,00 €	0,00 €	-304 851,00 €	-100,00%
Total		570 976,68 €	464 897,90 €	-106 078,78 €	-18,58%

Les atténuations de produits regroupent les reversements de tout ou partie de produits et atteignent **465 K€** en 2024 contre **571 K€** en 2023, soit une diminution de **- 106 K€**.

- 303 K€ pour le remboursement des versements suite au second dispositif appelé « filet de sécurité » en 2023 ;

+ 183 K€ pour le reversement de la taxe de séjour. Les produits de taxe de séjour dépassent leur niveau de 2019 du fait d'une fréquentation touristique record, de la hausse des tarifs et d'un meilleur suivi.

4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Chapitre	Autres charges de gestion courante	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 050,00 €	11 475,00 €	2 425,00 €	26,80%
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers	659 132,90 €	676 588,28 €	17 455,38 €	2,65%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	3 052,19 €	0,00 €	-3 052,19 €	-100,00%
655	Contingents et participations obligatoires	1 508 867,55 €	1 567 818,88 €	58 951,33 €	3,91%
657	Subventions de fonctionnement versées	7 178 372,74 €	7 202 213,90 €	23 841,16 €	0,33%
658	Charges diverses de la gestion courante	177 958,18 €	109 629,71 €	-68 328,47 €	-38,40%
Total		9 536 433,56 €	9 567 725,77 €	31 292,21 €	0,33%

Les autres charges de gestion courante augmentent de **0,33%** pour atteindre **9 568 K€** en 2024 contre **9 536 K€** en 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



677 K€	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers ;
602 K€	Participations aux frais de fonctionnement des classes privées ;
563 K€	Contribution pour l'Opéra National du Rhin ;
333 K€	Contribution pour les syndicats ;
70 K€	Contribution pour l'Orchestre Symphonique de Mulhouse ;
1 390 K€	Subventions pour les associations sportives ;
1 867 K€	Subventions pour les associations culturelles ;
2 037 K€	Autres subventions : GAS (310 K€), Préalys (250 K€), aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance (763 K€), Politique de la Ville (370 K€)...
1 819 K€	Subvention pour le CCAS ;
69 K€	Aides à la rentrée scolaire.

5. Chapitre 66 – Charges financières

Chapitre	Charges financières	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
661	Intérêts réglés à l'échéance	1 328 326,18 €	1 289 806,95 €	-38 519,23 €	-2,90%
6688	Autres charges financières	25 367,66 €	0,00 €	-25 367,66 €	-100,00%
Total		1 353 693,84 €	1 289 806,95 €	-63 886,89 €	-4,72%

Elles diminuent de **4,72%** pour atteindre **1 290 K€** en 2024 contre **1 354 K€** en 2023.

Cette baisse s'explique par le fait que 25% de l'encours est composé de prêts à taux variable ou de prêts indexés sur le Livret A. Compte tenu de la conjoncture et de la tendance baissière des index intervenue au cours du second semestre 2024, le taux moyen des prêts à taux variable est passé de 5,10% à 4,06% générant ainsi une diminution des charges d'intérêts.

Par ailleurs, la baisse des autres charges financières est liée à l'extinction du dernier contrat swap auprès de la banque Saar LB survenue en 2023.

Cependant, l'encours à taux variable reste relativement faible.

6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Chapitre	Charges exceptionnelles	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	145 752,80 €	187 479,83 €	41 727,03 €	28,63%
Total		145 752,80 €	187 479,83 €	41 727,03 €	28,63%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

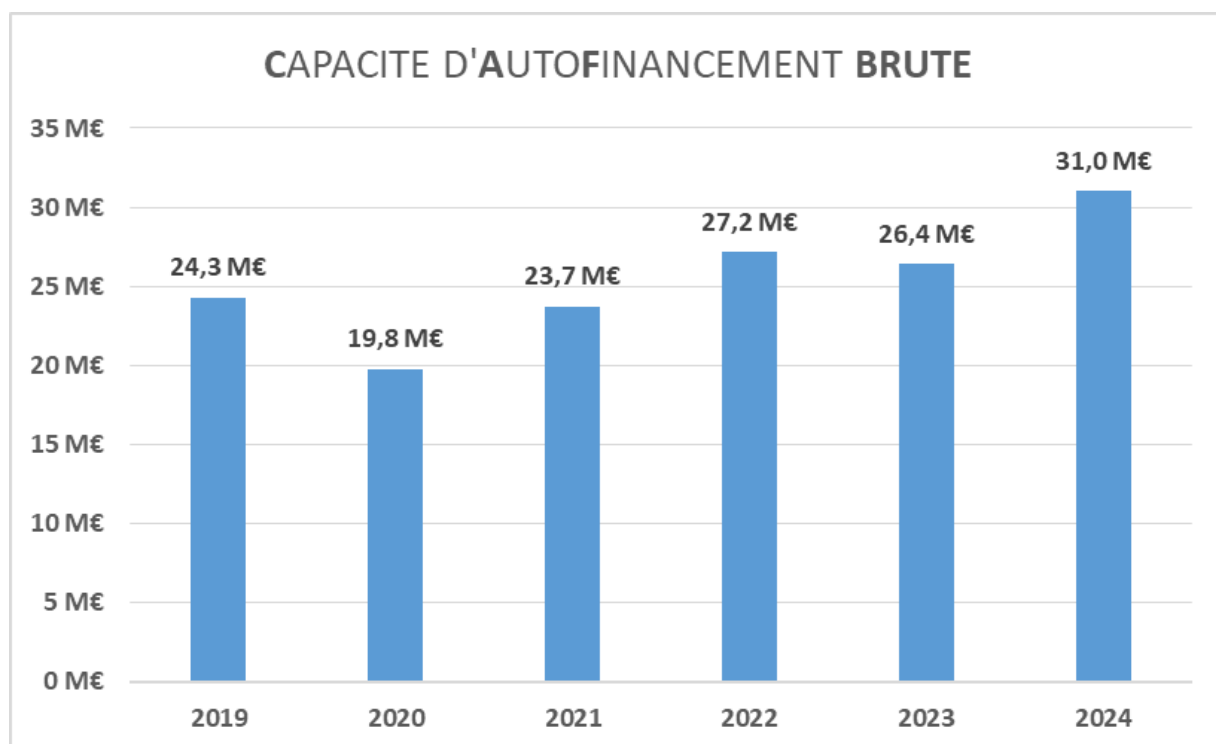
Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **187 K€** en 2024 contre **146 K€** en 2023 et évoluent faiblement.



II. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT SOLIDE



Avant crise-Covid, malgré les contraintes imposées par l'Etat à travers la succession de dispositifs qui réduisent les marges de manœuvre (contribution au redressement des finances publiques, écrêtement des dotations) ou l'autonomie des collectivités (contractualisation, suppression de la taxe d'habitation), **la Ville de Colmar parvenait à dégager en 2019 une capacité d'autofinancement brute autour de 24 M€.**

Cependant, la crise sanitaire en 2020 est venue bouleverser cet équilibre. Alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de **2,5%**, la commune a souffert de la chute de ses recettes réelles de fonctionnement (**- 8,9%**). Malgré l'impact direct de la crise sanitaire sur les finances communales, la Ville de Colmar est parvenue tout de même à dégager en 2020 une CAF brute à **19,8 M€.**

Par sa situation financière saine, la commune réussit en 2021 à retrouver son niveau d'épargne brute d'avant-crise. Pour autant, ses recettes réelles de fonctionnement n'égale pas celles de 2019 : **97,1 M€** de recettes réelles hors cessions en 2021 contre **98,9 M€** en 2019. Mais, le confinement imposé encore jusqu'en mai 2021 et une inflation encore contenue maintiennent les dépenses réelles de fonctionnement à un niveau équivalent à 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



En 2022 et en 2023, la commune subit la crise après-Covid et la crise énergétique de plein fouet qui se traduisent par :

- **Le retour de l'inflation** qui s'établit à 11,7% sur 2 ans, une traduction directe de l'envolée spectaculaire du prix des matières premières agricoles et industrielles, expliquée à la fois par la reprise économique en 2021, les aléas climatiques et la guerre en Ukraine ;
- **La flambée des prix de l'électricité et du gaz.** Pour Colmar, le renouvellement du marché de fournitures d'électricité et de gaz en décembre 2021 a fait apparaître une augmentation du prix de 30%, soit un coût de **756 K€**, l'actualisation du tarif du chauffage urbain de + 30% a représenté un coût de **350 K€** ;
- **La hausse des prix du carburant** qui a occasionné un surcoût de **150 K€** également ;
- **Le dégel du point d'indice de la fonction publique**, une bonne nouvelle pour les agents, mais aux conséquences financières lourdes : **2 M€** sur 2022-2023 pour la Ville de Colmar.

Fin 2023, Colmar n'échappait plus à l'effet de ciseau qui permet d'expliquer les variations du résultat par l'évolution divergente des produits et des charges. Ainsi, si les dépenses augmentent plus vite que les produits, la commune verra mécaniquement sa capacité d'autofinancement et donc ses marges de manœuvre baisser.

Cependant, l'année 2024 est encore impactée par un contexte inflationniste (en premier lieu, le coût des assurances et le dégel du point d'indice des fonctionnaires). Pour autant, la capacité d'autofinancement a été boostée par le dynamisme et la solidité des **recettes de fonctionnement** : actualisation législative des bases fiscales de 3,9%, dynamisme des recettes des activités et du stationnement et de la taxe de séjour... Ainsi, les **dépenses réelles de fonctionnement** n'augmentent que de **3,57%**, alors que les **recettes réelles de fonctionnement** ont progressé de **6,59%**.

En conséquence, la capacité d'autofinancement brute en 2024 augmente de façon très significative pour atteindre 31 M€.

Depuis fin 2019, les dépenses réelles de fonctionnement passent logiquement, compte tenu du contexte, de 73,6 M€ à **82,7 M€** en 2024, soit une hausse de 12,4%. Sur la même période, les recettes réelles de fonctionnement hors cessions augmentent de 16,2%.

Ceci a permis à ce que la Ville de Colmar mette en place, encore en 2024, de nouvelles actions au profit de ses habitants, mais aussi et surtout de financer un programme d'investissement ambitieux pour les Colmariens.



III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Des recettes d'investissement adaptées au financement des investissements

Chapitre	Recettes d'investissements	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 393 540,74 €	13 908 016,54 €	-5 485 524,20 €	-28,29%
13	Subventions d'investissement	4 758 761,02 €	8 026 630,67 €	3 267 869,65 €	68,67%
16	Emprunts et dettes assimilées	713 022,85 €	418,59 €	-712 604,26 €	-99,94%
21	Immobilisations corporelles (échange de terrains)	7 878,48 €	0,00 €	-7 878,48 €	-100,00%
23	Immobilisations en cours	156 794,38 €	0,00 €	-156 794,38 €	-100,00%
27	Immobilisations financières	11 234,00 €	10 830,00 €	-404,00 €	-3,60%
45	Opérations pour le compte de tiers	214 832,42 €	284 011,72 €	69 179,30 €	32,20%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 076 545,13 €	11 666 171,00 €	-11 410 374,13 €	-49,45%
Total	Hors opérations d'ordre patrimoniales	48 332 609,02 €	33 896 078,52 €	-14 436 530,50 €	-29,87%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	3 338 355,44 €	3 253 446,43 €	-84 909,01 €	-2,54%
Total		51 670 964,46 €	37 149 524,95 €	-14 521 439,51 €	-28,10%

Hors opérations d'ordre patrimoniales, les recettes d'investissement s'élèvent à **33 896 K€** en 2024 contre **48 333 K€** en 2023.

1. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Nature	Dotations, fonds divers et réserves	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
10222	F.C.T.V.A	3 670 970,15 €	4 733 854,78 €	1 062 884,63 €	28,95%
10226	Taxe d'aménagement	1 541 787,79 €	954 401,61 €	-587 386,18 €	-38,10%
10251	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	8 166,00 €	8 166,00 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 180 782,80 €	8 211 594,15 €	-5 969 188,65 €	-42,09%
Total		19 393 540,74 €	13 908 016,54 €	-5 485 524,20 €	-28,29%

Les dotations, fonds divers et réserves atteignent **13 908 K€** en 2024 contre **19 394 K€** en 2023, soit une baisse de **- 28,29%**.

4 734 K€ de FCTVA qui porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2023 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025
Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



954 K€ de taxe d'aménagement qui s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme ;

8 212 K€ d'excédents de fonctionnement capitalisés constitués par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée au financement de l'investissement (soit une partie de l'autofinancement).

2. Chapitre 13 - Les subventions d'investissement

Nature	Subventions d'investissement	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
1311 - 1321	Subventions de l'Etat	498 905,51 €	1 585 194,33 €	1 086 288,82 €	217,73%
1312 - 1322	Subventions de la Région	124 177,50 €	699 944,34 €	575 766,84 €	463,66%
1313 - 1323	Subventions de la Collectivité Européenne d'Alsace	156 305,81 €	249 613,99 €	93 308,18 €	59,70%
13151 - 13251	Fonds de concours de Colmar Agglomération	1 765 557,09 €	2 289 512,01 €	523 954,92 €	29,68%
1318 - 1328	Autres subventions	703 314,11 €	657 148,20 €	-46 165,91 €	-6,56%
13272	Subventions FEDER	0,00 €	715 690,80 €	715 690,80 €	
1345	Amendes de police	1 510 501,00 €	1 829 527,00 €	319 026,00 €	21,12%
Total		4 758 761,02 €	8 026 630,67 €	3 267 869,65 €	68,67%

Les subventions d'investissement se sont élevées à **8 027 K€** en 2024 contre **4 759 K€** en 2023, soit une hausse de **68,67%**. Elles proviennent essentiellement de Colmar Agglomération, de l'Union Européenne (FEDER), de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace et de l'Etat.

Il est à noter **9 023 K€** de subventions qui seront reportées sur l'exercice 2025 correspondant à des subventions notifiées dont les projets d'équipement sont engagés.

Les subventions d'équipements les plus importantes perçues en 2024 :

1 255 K€ de Colmar Agglomération pour sa participation aux travaux d'aménagement de la Place de la Cathédrale ;

422 K€ de la Région Grand Est pour les travaux d'aménagement de la Place de la Cathédrale ;

146 K€ de l'INRAP pour les fouilles archéologiques préventives de la Place de la Cathédrale ;

85 K€ de la DRAC Grand Est pour la restauration extérieure de la Collégiale ;

76 K€ de la CEA pour la restauration extérieure de la Collégiale ;

716 K€ du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour la rénovation énergétique ;

515 K€ de l'Etat pour la rénovation énergétique ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



- 184 K€** de la Région Grand Est pour la rénovation énergétique ;
- 695 K€** de l'Agence de l'Eau suite à des travaux de gestion intégrée des eaux pluviales ;
- 603 K€** de Colmar Agglomération pour sa participation à l'utilisation des infrastructures informatiques de la Ville ;
- 416 K€** de Colmar Agglomération pour sa participation à la restructuration du parc et des ateliers municipaux ;
- 189 K€** de l'ANRU pour la construction du gymnase Brant ;
- 157 K€** de la CEA pour les travaux sur les routes départementales ;
- 139 K€** de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux dans les crèches et dans les centres socio-culturels.

A cela s'ajoutent les amendes de police pour **1 830 K€** affectées en investissement car destinées à améliorer les infrastructures de voirie et de sécurité routière.

3. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées

Nature	Emprunts et dettes assimilés	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
16	Emprunts et dettes assimilés	713 022,85 €	418,59 €	-712 604,26 €	-99,94%
Total		713 022,85 €	418,59 €	-712 604,26 €	-99,94%

Après avoir profité du dispositif « Intracting » de la Banque des Territoires en 2023 qui consistait à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour sur 10-13 ans à hauteur de **710 K€**, la Ville de Colmar n'a souscrit à aucun emprunt au cours de l'exercice 2024.

De ce fait, en 2024, la Ville de Colmar s'est donc désendettée à hauteur du remboursement en capital à savoir **7 533 K€**.

Depuis 2020, Colmar se sera au total désendettée de **18,7 M€**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



4. Chapitres 040/041 - Les opérations d'ordre

Chapitre	Opérations d'ordre	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
040	Amortissements des immobilisations	9 931 278,32 €	10 997 064,95 €	1 065 786,63 €	10,73%
040	Cessions immobilisations non amortissables	589 712,76 €	328 402,52 €	-261 310,24 €	-44,31%
040	Plus value sur cessions	12 555 554,05 €	340 703,53 €	-12 214 850,52 €	-97,29%
Sous Total	040 Opérations d'ordre transfert entre sections	23 076 545,13 €	11 666 171,00 €	-11 410 374,13 €	-49,45%
041	Intégration des frais d'études et d'insertion	2 309 228,24 €	1 097 485,82 €	-1 211 742,42 €	-52,47%
041	Remboursements des avances sur marchés	747 945,59 €	1 660 940,01 €	912 994,42 €	122,07%
041	Corrections d'imputations	260 712,41 €	0,00 €	-260 712,41 €	-100,00%
041	Acquisitions d'immobilisations gratuites ou par dons et legs	20 469,20 €	495 020,60 €	474 551,40 €	2318,37%
041	Cessions d'immobilisations gratuites	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Sous Total	041 Opérations d'ordre patrimoniales	3 338 355,44 €	3 253 446,43 €	-84 909,01 €	-2,54%
Total		26 414 900,57 €	14 919 617,43 €	-11 495 283,14 €	-43,52%

Les amortissements se sont élevés à **10 997 K€** en 2024. Cette hausse de **+ 1 066 K€** correspond à la mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 introduit des changements en matière de mode de gestion de calcul des immobilisations. Le calcul de l'amortissement qui démarre désormais à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond à la date de mise en service, conformément à la règle du **prorata temporis**.

Les amortissements constituent un autofinancement obligatoire pour les collectivités. Il s'agit d'une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens en dépenses de fonctionnement et de dégager des ressources destinées à les renouveler en recettes d'investissement. On parle aussi d'autofinancement calculé. Il complète ainsi la capacité d'autofinancement dégagée des recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement pour constituer ensemble l'autofinancement global.

Les ventes de biens mobiliers et immobiliers ont permis de générer une plus-value de **341 K€**.

Les opérations d'ordre patrimoniales s'élèvent à **3 253 K€** en 2024. Elles concernent :

- l'apurement des frais d'études et d'insertion pour **1 097 K€**. Il s'agit d'une opération comptable qui consiste à intégrer les frais d'études (affectés au 203) à la valeur de l'équipement (affectée au chapitre 21 ou 23) ;
- les remboursements des avances sur marchés pour **1 661 K€**. L'avance est le versement d'une partie du montant d'un marché public au titulaire de ce contrat avant tout commencement d'exécution de ses prestations. Elle constitue, à la différence de l'acompte, une dérogation à la règle du « service fait ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le remboursement de l'avance commence lorsque le montant des prestations exécutées au titre du marché public atteint ou dépasse 65 % du montant du marché public. Il doit être terminé lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint 80% du montant TTC des prestations qui lui sont confiées au titre du marché.

5. Les autres recettes d'investissement

Nature	Autres recettes d'Investissement	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
21	Immobilisations corporelles	7 878,48 €	0,00 €	-7 878,48 €	-100,00%
23	Immobilisations en cours	156 794,38 €	0,00 €	-156 794,38 €	-100,00%
27	Autres immobilisations financières	11 234,00 €	10 830,00 €	-404,00 €	-3,60%
45	Opérations pour le compte de tiers	214 832,42 €	284 011,72 €	69 179,30 €	32,20%
Total		390 739,28 €	294 841,72 €	-95 897,56 €	-24,54%

Les autres recettes d'investissement s'élèvent à **295 K€** en 2024, notamment :

284 K€ pour les remboursements intervenus suite aux travaux exécutés dans le cadre d'opérations pour le compte de tiers. En 2024, il s'agit essentiellement de travaux d'aménagement de la route de Rouffach.



B. Le bon niveau des dépenses d'équipement

Chapitre	Dépenses d'équipement (hors solde reporté 1068)	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
10 - 16 - 27	Dépenses financières	7 469 792,14 €	7 534 350,27 €	64 558,13 €	0,86%
45	Opérations pour le compte de tiers	499 015,38 €	0,00 €	-499 015,38 €	-100,00%
040 - 041	Opération d'ordre	4 693 086,84 €	4 584 320,31 €	-108 766,53 €	-2,32%
20 - 204 - 21 - 23	Dépenses d'équipement	34 625 869,29 €	35 477 690,45 €	851 821,16 €	2,46%
Total		47 287 763,65 €	47 596 361,03 €	308 597,38 €	0,65%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **47 596 K€** en 2024 contre **47 288 K€** en 2023.

1. Les dépenses financières

Comptes	Dépenses financières	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
1641	Emprunts en euros	7 466 502,14 €	7 473 406,97 €	6 904,83 €	0,09%
165	Dépôts et cautionnements	0,00 €	1 287,75 €	1 287,75 €	
16818	Autres prêteurs	2 890,00 €	59 655,55 €	56 765,55 €	1964,21%
275	Dépôts et cautionnements versés	400,00 €	0,00 €	-400,00 €	-100,00%
Total		7 469 792,14 €	7 534 350,27 €	64 558,13 €	0,86%

Les dépenses financières s'établissent à **7 534 K€** en 2024 contre **7 470 K€** en 2023, soit une hausse de **0,86%**. Elles sont constituées principalement du remboursement en capital de la dette.

Eléments de synthèse	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Encours de dette globale	60 274 K€	52 741 K€
Capital remboursé dans l'exercice	7 469 K€	7 533 K€
Intérêts réglés dans l'exercice hors ICNE	1 220 K€	1 344 K€
Part de dette classée 1A charte Gissler	100%	100%
Taux moyen	2,30%	2,17%
Durée de vie résiduelle	10,31 ans	9,66 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



2. Les opérations pour compte de tiers et opérations d'ordre

Chapitre	Opérations pour le compte de tiers et opérations d'ordre	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
458120212	Aménagement voirie Rocade Verte	7 125,18 €	0,00 €	-7 125,18 €	-100,00%
458120224	Aménagement voirie routes (Rouffach/Vinaigrerie)	491 890,20 €	0,00 €	-491 890,20 €	-100,00%
Sous Total	45 Opérations pour le compte de tiers	499 015,38 €	0,00 €	-499 015,38 €	-100,00%
040	Amortissements des subventions reçues	1 129 314,28 €	1 178 427,03 €	49 112,75 €	4,35%
040	Travaux en régie	209 169,10 €	151 121,37 €	-58 047,73 €	-27,75%
040	Moins value sur cessions	16 214,05 €	1 325,48 €	-14 888,57 €	-91,83%
041	Intégration des frais d'études et d'insertion	2 309 228,24 €	1 097 485,82 €	-1 211 742,42 €	-52,47%
041	Remboursements des avances sur marchés	747 945,59 €	1 660 940,01 €	912 994,42 €	122,07%
041	Corrections d'imputations	260 712,41 €	0,00 €	-260 712,41 €	-100,00%
041	Acquisitions d'immobilisations gratuites ou par dons et legs	20 469,20 €	495 020,60 €	474 551,40 €	2318,37%
Sous Total	040 - 041 Opérations d'ordre	4 693 052,87 €	4 584 320,31 €	-108 732,56 €	-2,32%
Total		5 192 068,25 €	4 584 320,31 €	-607 747,94 €	-11,71%

En 2024, ces opérations s'élèvent à **4 584 K€** :

- 1 178 K€** pour l'amortissement des subventions encaissées selon la même durée que les équipements subventionnés ;
- 1 661 K€** pour le remboursement des avances ;
- 1 097 K€** pour les apurements de frais d'études et d'insertions ;
- 495 K€** pour les acquisitions par dons ;
- 151 K€** pour les travaux en régie des services de l'Enseignement et de la Maintenance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



3. Les dépenses d'équipement

Chapitre	Dépenses d'équipement	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
20	Immobilisations incorporelles	243 658,88 €	356 523,50 €	112 864,62 €	46,32%
204	Subventions d'équipement	222 031,93 €	349 614,28 €	127 582,35 €	57,46%
21	Immobilisations corporelles	8 091 355,18 €	9 408 193,00 €	1 316 837,82 €	16,27%
AP/CP	Opérations d'équipement	26 068 823,30 €	25 363 359,67 €	-705 463,63 €	-2,71%
Total		34 625 869,29 €	35 477 690,45 €	851 821,16 €	2,46%

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **35 478 K€** en 2024 contre **34 626 K€** en 2023, en hausse de **2,46%**. Elles atteignent quasiment leur niveau d'avant-crise (une moyenne de 37,3 M€ de dépenses d'équipement réalisées entre 2014 et 2019). Il faudra compter encore sur d'importants reports de 2024 sur 2025 (**18 215 K€**).

Le volume investi en 2024 s'intègre dans le cadre d'un programme ambitieux :

25 363 K€ de dépenses investies au niveau des autorisations de programme/crédits de paiement ;

10 114 K€ pour l'investissement récurrent.

a) Une grande priorité au cadre de vie

(i) *Le programme de restructuration du quartier « Bel’Air Florimont »*

Programme ANRU Espaces publics	• Dépenses réalisées : 893 K€ • Reports sur 2025 : 1 103 K€
Rénovation des CSC Pacific et Florimont	• Dépenses réalisées : 372 K€ • Reports sur 2025 : 52 K€
Complexe sportif Brant	• Dépenses réalisées : 3 321 K€ • Reports sur 2025 : 2 586 K€

Il vise à améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier. En faisant le choix d'inscrire le quartier Bel'Air-Florimont dans une dynamique de renouvellement urbain, la Ville de Colmar a marqué de manière volontariste son ambition de faire du quartier « Bel'Air-Florimont » un quartier de vie agréable et attractif, révélant ses atouts.

Colmar a marqué

Florimont » un quartier

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025
Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Les travaux de rénovation du centre socioculturel Le Pacifique et du centre de loisirs Le Florimont se sont achevés. Le Pacifique a été complètement rénové et a bénéficié d'une extension de 45 m². Le Florimont a lui aussi été transformé dans sa globalité. Le parvis est en cours d'aménagement. Ces 2 établissements ont également bénéficié d'une forte amélioration énergétique.

Par ailleurs, **la création du Complexe sportif Brant** vise à développer un espace sportif d'environ 1500 m² ainsi que des locaux de rangement, des vestiaires, une salle modulable, une salle dédiée aux activités de combat, des blocs sanitaires et un lieu de convivialité.

(ii) *L'aménagement de la place de la Cathédrale et la restauration de la Cathédrale Saint-Martin*

Aménagement de la place de la Cathédrale

- Dépenses réalisées : 681 K€
- Reports sur 2025 : 433 K€

Restauration de la Cathédrale Saint-Martin

- Dépenses réalisées : 522 K€
- Reports sur 2025 : 3 713 K€

Les travaux de la place de la Cathédrale ont débuté le 23 janvier 2023. Dévolue jusqu'alors au stationnement, la nouvelle place est devenue piétonne et fait désormais la part belle aux espaces verts, arbres, plantes et pelouses.

L'extension de l'aire piétonne du centre-ville s'étend de la rue Etroite jusqu'à la place Jeanne d'Arc. Aspect phare de cette transformation, la végétalisation de la place permet de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur qui apparaît sur des espaces bitumés. Elle favorise le retour de l'eau de pluie à la terre et le développement de la biodiversité. Cet espace est devenu un lieu agréable et propice à la détente. Une place pour les Colmariens qu'ils pourront s'approprier.

La Cathédrale, quant à elle, est un chef d'œuvre de l'architecture gothique en Alsace, construite aux 13^{ème} et 14^{ème} siècles. La restauration concerne les éléments structurels suivants : pierres de taille, maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie, peinture, serrurerie, ferronnerie, décors peints, mise en conformité électrique. Le chantier débute par la nef et le transept nord, se poursuivra par le chœur déambulatoire et les chapelles, la nef et le transept sud, avant de se terminer par la partie occidentale.

Le conseil de fabrique Saint-Martin réalisera en parallèle de l'opération de rénovation extérieure, des travaux de rénovation intérieure avec le remplacement de l'éclairage. Durée du chantier : 6 ans.

(iii) *Le programme Espaces publics*

Programme Espaces Publics 2022 - 2026

- Dépenses réalisées : 10 695 K€
- Reports sur 2025 : 2 712 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Il s'attache à donner un cadre de vie sain et agréable aux Colmariens par la requalification des espaces publics :

- Réfection des voies et des réseaux ;
- Modernisation de l'éclairage public et passage au LED ;
- Mise en accessibilité ;
- Création de zones de rencontre de type « cours urbaines qui donne la priorité aux piétons ;
- Création de pistes cyclables ;
- Création de plateaux surélevés et de chicanes pour inciter à une vitesse apaisée ;
- Sécurisation des intersections ;
- Implantation d'espaces paysagers ou de noues d'infiltrations plantées.

2024 a été marquée par un programme ambitieux de réfection et de réaménagement des voiries. Ont été notamment concernées les rues Saint-Josse, de la Semm, d'Agen, du Prunier et du Muscat, la route d'Ingersheim et une partie de l'avenue du Général de Gaulle. Le carrefour entre l'avenue d'Alsace et de la rue de la Semm a été lui aussi réaménagé.

Par ailleurs, **la municipalité encourage la pratique du vélo en développant les infrastructures nécessaires pour faire de ce mode de déplacement doux une véritable alternative à l'usage de la voiture.** Plusieurs kilomètres d'aménagements cyclables ont été créés ou réaménagés depuis juillet 2020 : route d'Ingersheim, boulevard Saint-Pierre, avenue de Paris, rue de Turckheim, route de Wintzenheim, la liaison entre le port de plaisance et la rue des Bonnes Gens sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée ... Plus de 200 arceaux à vélo ont aussi été installés.

La Ville a entrepris **une campagne de déploiement de systèmes d'éclairage public LED.** Moins de 8% de l'éclairage public était à LED avant 2020 ; fin 2022, 15% ont été atteints et les investissements vont se poursuivre à un rythme soutenu, pour atteindre un objectif de 30% du parc en 2025. La municipalité a décidé d'étendre les mesures d'extinction de l'éclairage public la nuit, afin de diminuer la consommation énergétique et préserver les rythmes biologiques de la faune.

L'actuelle équipe municipale a également poursuivi sa promesse électorale de **planter 10 000 arbres sur la période 2020-2026.** Ce dispositif vise les quartiers et les équipements publics encore peu pourvus, mais aussi la valorisation de notre patrimoine domanial forestier. Une action importante pour faire baisser les températures, amener de l'oxygène et rendre les espaces publics plus agréables.

Enfin, la Ville de Colmar a engagé **une étude de programmation urbaine globale sur le secteur du Grillenbreit,** ancien site industriel, qui conjugue équipements publics avec notamment l'Université de Haute-Alsace, activités économiques et pavillons. Il s'agit notamment de valoriser le campus universitaire, de renforcer le pôle de formation de l'Union des industries et métiers de la métallurgie, et le pôle des équipements sportifs, mais également de permettre

la mise en valeur paysagère du site.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025
Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



(iv) Aménagement du parc de la Montagne Verte

Montagne Verte
Tour PMC

- Dépenses réalisées : 653 K€
- Reports sur 2025 : 75 K€

Les travaux de stabilisation de la tour s'achèvent.

b) Des opérations structurantes en cours d'achèvement

(i) La Bibliothèque Patrimoniale des Dominicains

Bibliothèque
patrimoniale des
Dominicains

- Dépenses réalisées : 153 K€
- Reports sur 2025 : 503 K€

Joyau patrimonial cher au cœur des Colmariens, elle recèle 400 000 documents, dont 1800 manuscrits, 2300 incunables, mais aussi un riche fonds d'étude. Elle a rouvert ses portes après 4 ans de travaux et une restructuration complète. Ce chantier colossal a permis de mettre à l'honneur le bâtiment, tout en le rendant fonctionnel et en conservant son cachet d'origine. Un bâtiment silo de stockage a été créé pour conserver les collections de manière optimale. Un parcours muséographique présente l'histoire du livre artisanal.

(ii) La restructuration des ateliers municipaux

Ateliers municipaux

- Dépenses réalisées : 106 K€

Le nouveau bâtiment des ateliers municipaux et communautaires, inauguré en février 2023, a été conçu selon des normes environnementales élevées : conception bioclimatique pour garder la chaleur en hiver et s'en protéger l'été, matériaux biosourcés, toiture végétalisée... Reste l'installation des panneaux photovoltaïques.

c) La rénovation de notre patrimoine

(i) Les travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité des bâtiments

Rénovation
énergétique
Accessibilité

- Dépenses réalisées : 2 015 K€
- Reports sur 2025 : 1 351 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



La Ville de Colmar est engagée dans **la rénovation énergétique**. Ces opérations sont devenues cruciales pour la maîtrise des dépenses énergétiques.

Ces opérations ont concerné :

- L'école maternelle et élémentaire Brant ;
- L'école maternelle Saint-Exupéry ;
- Le gymnase du Ladhof ;
- Le centre socioculturel Le Florimont ;
- Le centre socioculturel Le Pacific.

La Ville a engagé de **nombreux travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics et de la voirie pour les personnes à mobilité réduite** : école Jean Macé, école Rousseau, école Saint-Nicolas, temple Saint-Matthieu, église Saint-Joseph. Les aires de jeux sont elles aussi concernées : l'aire de Saint-Exupéry et l'aire de Debussy ont été aménagées.

(ii) La rénovation de l'église Saint-Joseph

Rénovation de l'église
Saint-Joseph

- Dépenses réalisées : 45 K€

Emblème de tout un quartier, la rénovation de l'église Saint-Joseph, consacrée en 1889, s'impose.

(iii) La réhabilitation des ateliers de la maintenance

Ateliers de la
maintenance

- Dépenses réalisées : 2 234 K€
- Reports sur 2025 : 55 K€

La rénovation de la toiture des ateliers de maintenance du Grillenbreit comprend l'installation de 5720 m² de panneaux solaires, pour un montant prévisionnel d'un peu plus de 1,8 M€ HT.

d) La sécurité

Vidéoprotection

- Dépenses réalisées : 129 K€
- Reports sur 2025 : 100 K€

La Ville de Colmar développe des outils de prévention pour compléter et renforcer la présence quotidienne des agents de la police municipale sur le terrain. C'est ainsi que la vidéoprotection est renforcée : un objectif de 210 caméras de vidéoprotection déployées d'ici courant 2027.

Les policiers municipaux ont également été équipés de caméras-piétons afin d'accroître la sécurité des interventions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Une étude est actuellement menée par la Ville en vue de l'installation de plots rétractables pour sécuriser les accès au centre-ville. Ce système aura pour effet de limiter les flux de véhicules au centre-ville en augmentant ainsi la sécurité des piétons, tout permettant l'accès des riverains et des commerçants.

e) *La modernisation de nos équipements*

Schéma directeur
informatique

- Dépenses réalisées : 3 199 K€
- Reports sur 2025 : 1 420 K€

Une ville intelligente ou « Smart City » est une ville utilisant les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité des services urbains et réduire leurs coûts. La modernisation informatique et numérique tourne autour de 4 axes :

- 1. La dématérialisation** à travers la modernisation des outils et des process et le renouvellement des équipements informatiques (*parapheur électronique, dématérialisation de la gestion des délibérations, dématérialisation de la chaîne comptable, dématérialisation des actes RH, dématérialisation des procédures d'urbanisme ; diffusion du « Pack Démat » (messagerie, accès Intranet, accès bâtiments, pointages, évaluations, gestion des congés) pour tous les agents, dématérialisation de la gestion des marchés publics*) ;
- 2. La mise en place ou l'amélioration de démarches en ligne** autour du portail, de l'application et de la carte « Colmar & moi » (*Cinépass (refonte du site, passage à la carte, achat et paiement en ligne), équipements nautiques (achat de billets en ligne, réservation en ligne des activités, recharge d'abonnements en lignes, gestion des billets gratuits), Ecole numérique (déploiement de 90 dalles interactives et de classes mobiles), coffre-fort électronique au CCAS (mise en place d'une plateforme sécurisée et gratuite pour stocker les documents des usagers), Etat civil (refonte du module des actes d'état civil), périscolaire et cantine (inscriptions et paiement en ligne, déploiement de tablettes), Centre socioculturel (inscription et paiement en ligne), Ecole d'arts plastiques (inscriptions en ligne), déploiement de mobiliers et de panneaux numériques dans la commune dans le cadre de la concession de mobiliers urbains)*) ;
- 3. La modernisation et la sécurisation de nos infrastructures informatiques** (*mise en place d'outils collaboratifs, extension du réseau de câblage, sécurisation des infrastructures, augmentation des débits Internet dans les services, déploiement de la fibre entre 39 établissements, installation de 29 écrans numériques interactifs dans les écoles en 2024*) ;
- 4. Le plan « cybersécurité »** (*élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'action avec l'Agence Nationale de Sécurité Informatique, renforcement des procédures d'authentification, renforcement de la protection des postes de travail, renforcement de la protection VPN, premières actions de sensibilisation*).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



IV. EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

L'excédent global du budget principal se présente comme suit :

Résultats	CA 2023	CA 2024	Ecart en €	Ecart en %
Résultat de clôture de fonctionnement	39 371 176,74 €	52 720 764,16 €	13 349 587,42 €	33,91%
Résultat de clôture d'investissement (résultat N et report de résultat N-1)	30 804,27 €	-10 415 887,81 €	-10 446 692,08 €	-33913,13%
Restes à réaliser en investissement (recettes – dépenses)	-8 242 398,42 €	-8 985 399,24 €	-743 000,82 €	9,01%
Total	31 159 582,59 €	33 319 477,11 €	2 159 894,52 €	6,93%

Le résultat de clôture 2024 sera repris lors de l'établissement du budget primitif 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20250310-CM20250310-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

